Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260415-DAG_26_04_05-DE

DouarneneZ
KUMUNIΞZH ~ COMMUNAUTΞ

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 15 avril de l'An Deux Mille Vingt-six à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 9 avril 2026, s'est réuni à Douarnenez, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 26
Jocelyne POITEVIN, André GUILLEMOT, Françoise LAOUÉNAN – LE LEC, Philippe LE MOIGNE, Christelle DRÉANO, Jean-Loup THIVET, Gildas HÉMERY, François PHILIPPE, Sylvie VIGOUROUX-BUREL, Françoise PENCALET, Gaëtan OLIVIER, Marine GONIDEC, Ludovic QUELENNEC, Béatrice QUEFFELEC, Yves TYMEN, Marc RAHER, Sébastien THOMAS, Marie-Pierre BARIOU, François GUET, Julien LAOUÉNAN, Henri SAVINA, Marie-Pierre COSQUER, Catherine LAMOUR – GENTRIC, Philippe CORNEC.
Pouvoirs : Isabelle STEFANUTTI, pouvoirs à Sébastien THOMAS
Marie-Pierre GUILCHER, pouvoirs à Sylvie VIGOUROUX-BUREL

Secrétaire de séance : Marine GONIDEC

DELIBÉRATION N° DAG-26-04-05

OBJET : Élection des membres du Bureau communautaire

Rapporteur : Jocelyne POITEVIN

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 octobre 2025, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu le procès-verbal de l'élection des membres du Bureau communautaire non vice-présidents annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les membres du Bureau communautaire doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

Le Conseil communautaire, après leurs élections, décide de :

- **PROCLAMER les membres du bureau suivants :**
  - **Yves TYMEN, 1er membre du Bureau communautaire,**
  - **Sébastien THOMAS, 2ème membre du Bureau communautaire.**

Fait et délibéré le 15 avril 2026.
La Présidente,
Jocelyne POITEVIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DOUARNENEZ
COMMUNAUTÉ

Le secrétaire,
Marine GONIDEC